

# **Magazine culturel de création COM Région Bourgogne-Franche-Comté**

## **Appel à projet**

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens à l'étude entre la Région et France 3 Bourgogne-Franche-Comté, **un magazine culturel de création régional** figure parmi les projets que France 3 Bourgogne-Franche-Comté souhaite proposer au public sous forme d'un rendez-vous récurrent sur ses antennes.

Un appel à projet est donc ouvert auprès des sociétés de production habilitées à contribuer au COM Bourgogne-Franche-Comté.

### **Propos**

Le magazine aura pour ambition de faire découvrir et mieux connaître à toutes les populations de la Région Bourgogne-Franche-Comté le tissu culturel régional et la créativité de ses intervenants dans toute leur richesse, leur diversité et sur l'ensemble du territoire régional.

### **Intention éditoriale**

Le magazine devra s'intéresser aux processus de création, à l'émergence des nouvelles scènes comme aux scènes ou sites culturels déjà existants ; aux pratiques amateurs et aux nouveaux talents, comme aux artistes confirmés de la région qu'il s'agisse de photographie, jeux vidéo, danse, peinture, sculpture, gastronomie, théâtre, chant, musique, BD, design, etc.

Il aura pour ambition de favoriser les échanges et les rencontres, créer des passerelles entre ces domaines ou acteurs du domaine culturel, et inciter tous les publics de la région à développer leur propre démarche culturelle.

Une attention particulière sera portée à l'originalité du traitement - particulièrement en ce qui concerne la mise en images - les nouvelles écritures visuelles, la qualité de la réalisation et la capacité à scénariser la proposition, ainsi qu'à créer un dialogue avec les intervenants.

Les propositions claires d'habillage visuels et de marqueurs forts seront privilégiées dans la sélection du futur projet.

Chaque numéro, pour le format 52', devra traiter de plusieurs lieux/sites et domaines culturels afin de susciter l'intérêt du plus grand nombre de publics possibles sur toute la région.

S'agissant d'une émission de stock, le magazine ne pourra s'appuyer sur des événements ponctuels, mais devra se faire le reflet de la vie culturelle en région Bourgogne-Franche-Comté.

## **Format**

Le magazine proposé prendra la forme principale d'une émission mensuelle de 52', à raison de 10 numéros par saison de janvier à décembre – ceci incluant pour la première saison un pilote diffusé après corrections.

## **Incarnation**

Le magazine, dans son format 52', pourra être incarné par un/e animateur/trice faisant preuve d'une empathie envers ses interlocuteurs, d'une aisance dans les déplacements et les entretiens, d'une bonne culture générale particulièrement dans le domaine culturel, capable de susciter l'intérêt et la curiosité pour les situations et les personnes présentées.

Pour les projets proposant une animation, la proposition d'un/une animateur/trice et son implication dans le projet seront un plus.

Nous étudierons également les projets non incarnés ainsi que ceux s'appuyant sur un personnage numérique, chabot, avatar, etc.

## **Développement numérique**

La production du magazine devra proposer un développement numérique permettant d'assurer la promotion et le replay des émissions proposées via les réseaux sociaux, les sites de la Région et de France 3 ainsi que la possibilité de découper l'émission ou la reformater pour le web (Région, France 3 et web tv régionales).

## **Production**

La production du magazine pourra être assurée par un ou plusieurs producteurs afin de mieux répondre aux attentes de France 3 ; elle devra faire appel à la contribution des producteurs et des web tv de Bourgogne-Franche-Comté.

Le magazine sera piloté par France 3 Bourgogne-Franche-Comté et diffusé selon un calendrier de programmation à préciser.

## **Promotion**

Conditions à définir entre France 3 Bourgogne-Franche-Comté et le/les producteurs.

## **Calendrier**

Le magazine doit être mis à l'antenne début 2020.

En conséquence, le calendrier suivant devra être pris en compte :

- Soumission des projets auprès de France 3 Bourgogne-Franche-Comté pour le compte du COM au plus tard le *15 août 2019*.
- Etude des projets par le comité éditorial du COM le *2 septembre 2019*.
- Validation du projet et du producteur retenu le *15 septembre 2019*.

## **Documents à fournir pour répondre à l'appel à projets**

*Note d'intention :*

- *du producteur*
- *des collaborateurs de création : directeur éditorial, auteur, réalisateur, incarnant ...*
- *Présentation détaillée du concept, fiche technique de l'œuvre*
- *Charte de réalisation*
- *Dossier artistique du pilote (conducteur de la 1<sup>ère</sup> émission, synopsis des sujets)*
- *CV des auteurs, CV des réalisateurs, CV des producteurs, CV de l'incarnant*
- *Proposition allégée d'au moins 5 autres conducteurs*
- *Dossier financier : devis prévisionnel détaillé du projet, plan prévisionnel de financement*
- *Éléments administratif : option de cession, Kbis, attestations de compte mis à jour, fiche de renseignement*

## **Sélection du projet**

### **Critères de sélection**

*Le projet sera sélectionné selon les critères suivants :*

- *Qualité du projet*
- *Originalité et pertinence du sujet proposé*
- *Expérience de la production*
- *Pertinence du devis et du plan de financement*
- *Capacité financière de la structure à mener à bien le projet dans les délais impartis, et aptitudes à se positionner auprès des financeurs potentiels*
- *Œuvre destinée au grand public, pour une diffusion en télévision généraliste*
- *Il est impératif -c'est un prérequis- que le projet proposé inclut la participation de structures de production et de web tv de la région.*